



Tir du giron de la Côte

Stand de tir intercommunal Essertines - Gimel

les 15, 16, 17, 18 et 22 juin 2016.

Organisation : Tir Sportif Gimel

Plan de tir :

1. Disposition générales

1.1 Principes

En prenant part au Tir du Giron de la Côte, chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

1.2 Dates, heures des tirs et ouverture du bureau

Les tirs auront lieu:

Le mercredi 15 juin 2016 de 16h00 à 20h00

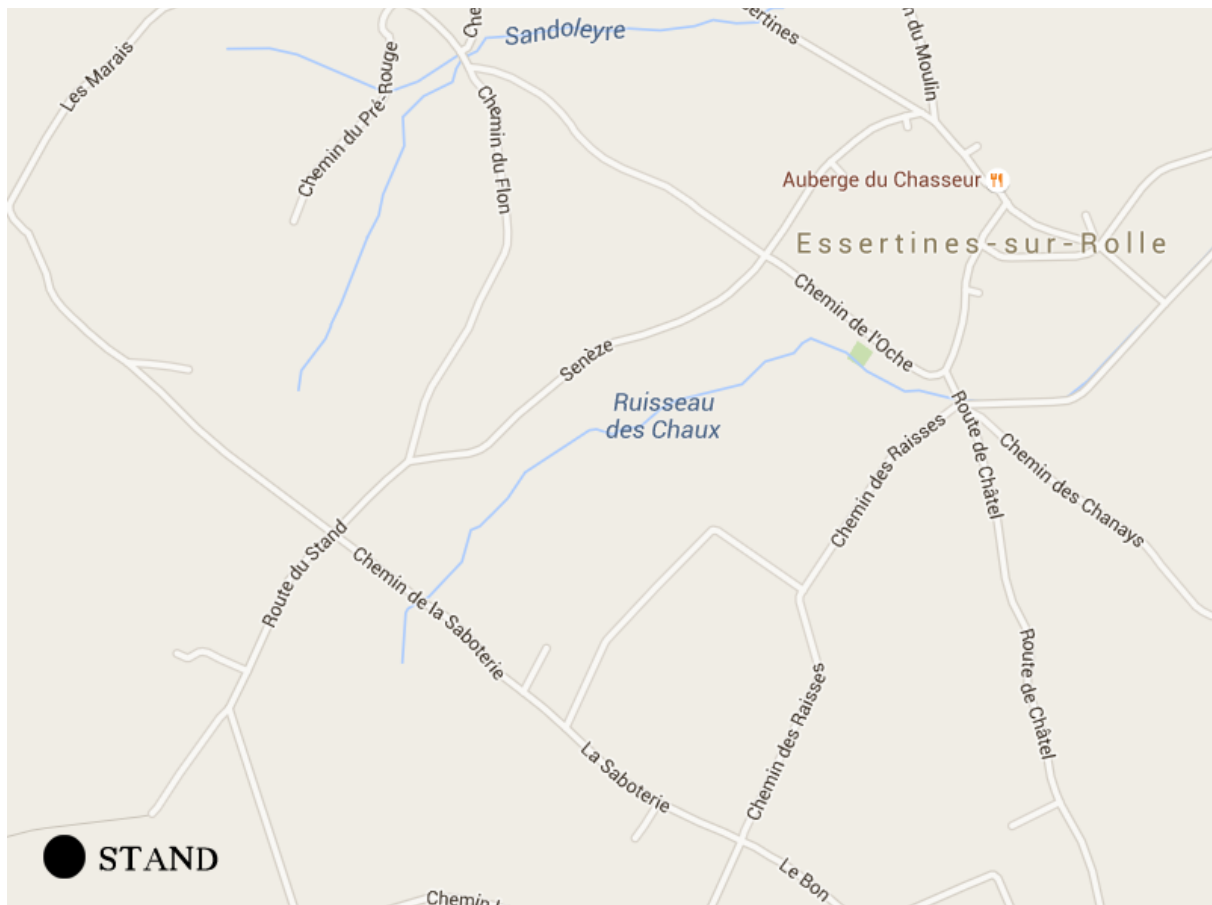
Le jeudi 16 juin 2016 de 16h00 à 20h00

Le vendredi 17 juin 2016 de 16h00 à 20h00

Le samedi 18 juin de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Le mercredi 22 juin 2016 de 16h00 à 20h00 (réserve)

Le bureau ouvre 30 minutes avant le début des tirs.



1.3 Inscriptions

A l'avance, par l'intermédiaire des sociétés.

1.4 Proclamation des résultats et distribution des prix

Les distinctions seront remises sur place aux ayant droits.

Les autres prix seront remis lors de la partie officielle le dimanche de la fête, soit le 10 juillet 2016.

1.5 Nombre de cibles

6 cibles électroniques de type Sius.

1.6 Livret de tir

Il est obligatoire pour tous les participants. Les feuilles de stand doivent être présentées au bureau après les tirs.

Prix du livret : CHF 7,-

1.7 Participants

Le tir est ouvert aux membres des sociétés de jeunesses de la Côte, des sociétés de jeunesses invitées, ainsi qu'aux sociétés locales, autres sociétés de tirs ou tireur individuel.

1.8 Munition

Seul est admise la munition d'ordonnance remise par les organisateurs. La munition est délivrée sur place. Le prix de la cartouche est de CHF. 0.35, taxe de sport comprise, son prix est inclus dans celui des passes. Les douilles restent propriété de la société Tir Sportif Gimel.

1.9 Armes

Seules les armes d'ordonnance sont admises. Elles devront être conformes aux normes de la fédération suisse des tireurs (FST) ainsi qu'à la nomenclature des moyens auxiliaires autorisés par le DMF. Il est interdit de transporter dans le stand ou laisser au râtelier une arme chargée. Aucune housse ne sera tolérée dans le stand. L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel perdu ou endommagé. **Fusil standard et armes libres non acceptés.**

1.10 Sécurité & infractions.

Sur la place de tir, de fête et dans le stand, toutes les armes devront être sans magasin, culasse ouverte et assurées. **Contrôle des armes obligatoire avant les tirs. Tous tireurs en état d'ébriété sera interdit de tir. Les infractions au règlement entraînent l'annulation des résultats.**

1.11 Déroulement et règles de tir

Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand. Les tireurs se soumettent obligatoirement aux règles de sécurité édictées par la FST et imposées par les organisateurs.

1.12 Tirs

Chaque société membre du Giron est tenue de participer aux tirs.

1.13 Assurances

Tous les tireurs et personnel de l'organisation sont assurés contre les accidents auprès de l'AAST. Tous les assurés renoncent à l'avance à toute indemnité non couverte par l'AAST.

1.14 Dispositions finales

Le tir est organisé par la société Tir Sportif Gimel en accord avec le comité d'organisation du Giron de la Côte.

Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. L'organisateur se réserve la possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par la commission de tir.

2. Disposition des cibles.

2.1 Cible exercice

La cible exercice est **facultative**.

Arme :	Selon point 1.9 des dispositions générale.
Champ des points :	Cible A10
Programme :	5 coups cpc
Position :	libre
	Fass 90 et Fass 57 sur appui réglementaire.
Prix de la cible :	CHF 5.- munitions comprises
Rachat :	illimité
Distinction :	Aucune
	Aucun classement

2.2 Cible Pendule « Giron ».

La cible « Giron » est réservée et obligatoire pour les membres des sociétés de jeunesses et sans possibilité de rachat.

Arme :	Selon point 1.9 des dispositions générales.
Champ des points :	Cible A10
Programme :	10 coups cpc, sans feu de série
Position :	mousqueton: E couché bras franc.
	V et SV couché avec appui réglementaire.
	Fass 90 et Fass 57 sur appui réglementaire.
Prix de la cible :	CHF 18.- munitions comprises
Rachat :	Aucun
Distinction :	Aucune
Classement :	Compte pour le classement des sociétés et des trois cibles.

2.3 Cible Mc Fly « Individuel ».

La cible « Individuel » est réservée et obligatoire pour les membres des sociétés de jeunesses et sans possibilité de rachat.

Arme :	Selon point 1.9 des dispositions générales.
Champ des points :	A10
Programme :	6 coups cpc et 4 coups en série sans limite de temps.
Position :	mousqueton: E couché bras franc. V et SV couché avec appui réglementaire. Fass 90 et Fass 57 sur appui réglementaire.
Prix de la Cible :	CHF 18.- munitions comprises
Rachat :	Aucun
Distinction :	Aucune
Classement :	Classement individuel et des trois cibles.

2.4 Cible Chocolat « Médaille ».

La cible « Médaille » est facultative pour tous les tireurs avec possibilité de rachat.

Arme :	Selon point 1.9 des dispositions générales.
Champs des Points :	A10
Programme :	5 coups cpc et 3 coups en série sans limite de temps.
Position :	mousqueton: E couché bras franc. V et SV couché avec appui réglementaire. Fass 90 et Fass 57 sur appui réglementaire.
Prix de la cible :	CHF 20.- munitions comprises (rachat 15.-).
Rachat :	illimité, mais uniquement pour l'obtention de la médaille.
Distinctions :	Médaille du giron ou carte couronne à 15.- .

Membres sociétés de jeunesse :
MQ/Fass90/Fass57 hommes et femmes 63 pts

Autres tireurs : Mq /Fass 90 / Fass 57 03 & 02
E 68 pts / V-J 66 pts / SV-JJ 65 pts

Classement : Classement des trois cibles (uniquement la 1^{ère} passe).

Les rachats sont conçus uniquement pour l'obtention de la distinction.

2.5 Cible Fossiles « anciens ».

La cible « Anciens » **est obligatoire pour les anciens membres et les non-membres d'une société de jeunesse.**

Arme : Selon point 1.9 des dispositions générales.

Champ des points : A10

Programme : 6 coups cpc et 4 coups en série sans limite de temps.

Position : mousqueton / fusil 11 long E couché bras franc

V et SV couché avec appui réglementaire

Fass 90 et Fass 57 sur appui réglementaire.

Prix de la Cible : CHF 18.- munitions comprises

Distinction : Aucune

Rachat : Aucun

Classement : Classement des anciens

3. Récapitulation des classements.

Classement Individuel

Roi (catégorie Giron): Le meilleur résultat entre la passe « Giron » et la passe « Individuel » déterminera le Roi du Giron.

Reine (catégorie Giron): Le meilleur résultat entre la passe « Giron » et la passe « Individuel » déterminera la Reine du Giron.

Lors d'une égalité dans les classements individuels, le nombre de dix fera fois suivi du nombre de neuf. Quand le nombre de dix et de neuf n'arrivent pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leurs âges seront pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

Classement des trois passes

Premier aux trois passes :

L'addition de la passe « Giron », de la passe « Individuel » ainsi que la 1^{ère} passe « Médaille » détermineront le premier aux trois passes.

Première aux trois passes :

L'addition de la passe « Giron », de la passe « Individuel » ainsi que la 1^{ère} passe « Médaille » détermineront la première aux trois passes.

Lors d'une égalité dans les classements aux trois passes, le résultat de la passe « Giron » fera fois. Quand la passe « Giron » n'arrivent toujours pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leurs âges seront pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

Classement des Anciens et Autres :

Premier des Anciens et Autres

Le meilleur résultat de la passe « Fossiles » déterminera le premier des Anciens et Autres.

Première des Anciennes et Autres

Le meilleur résultat de la passe « Fossiles » déterminera la première des Anciennes et autres.

Lors d'une égalité dans les classements individuels, le nombre de dix fera fois suivi du nombre de neuf. Quand le nombre de dix et de neuf n'arrivent pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leurs âges seront pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

Calcul des résultats des Sociétés :

Le résultat par société est obtenu en prenant la moyenne des résultats obligatoires de la passe « Giron » (70% des tireurs à raison des meilleurs) augmentée du 2% de la moyenne des tireurs restants.

Lu et approuvé :

Commission de tir:

Président de la commission de tir:



Gabriel Renaud

Président de Tir Sportif Gimel:

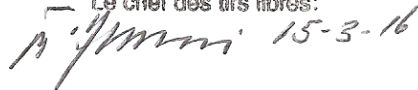


Vincent Frutiger

La Société vaudoise des carabiniers

SOCIETE VAUDOISE DES CARABINIERS

Le chef des tirs libres:



Le chef des tirs libres